

On a dit M. de Communes de Marsilly, président de la Société, dans une catégorie d'ouvriers spéciaux, dont le travail exige de l'intelligence, parmi ceux qui, se présentant à un concours public, se regardent comme habiles, deux tiers, ne sachant ni lire ni écrire, ne peuvent prendre connaissance ni de l'instruction que l'administration ordonne d'afficher dans le local des appareils à vapeur, ni de manuels pratiques qui traitent de l'art de conduire les chaudières et de brûler le charbon.

Après les épreuves orales, qui n'ont pu, comme on le voit, être bien brillantes, les concurrents ont été admis à l'épreuve pratique, consistant à chauffer pendant une journée entière une chaudière de la force de 20 chevaux; l'eau vaporisée et le charbon consommé ont été déterminés avec le plus grand soin, de sorte que l'on a pu établir ce que chaque chauffeur vaporisait d'eau par kilogramme de charbon.

Si nous n'avions les chiffres du rapport sous les yeux, il serait véritablement impossible de prévoir les écarts énormes qui se présentent d'un chauffeur à un autre, dans une expérience aussi simple. Ainsi, tandis que l'un ne vaporise que 5 litres d'eau par kilogramme de charbon, le plus habile en vaporise 7,65, soit 33 p. c. en plus.

D'ici nous concluons qu'un industriel peut arriver à gagner ou à perdre 3 à 4.000 francs par an, rien que sur la consommation de son charbon, pour une dépense annuelle de 10.000 francs. Ce qui n'est point rare; et cela uniquement parce que son chauffeur sera bon ou mauvais. Avis à ceux qui croiraient encore que le premier manœuvre venu est assez bon pour entretenir une chaudière.

Nous ajouterons à ce qui précède que, grâce à l'initiative prise il y a quelques années, par l'intelligent secrétaire de l'école industrielle de Gand, M. le professeur Loppens, un cours spécial pour les chauffeurs est institué à cette école. Chaque année on délivre des diplômes aux chauffeurs qui ont passé un examen et la presque totalité des fabricants emploient des chauffeurs diplômés.

(Commerce de Gand.)

On sait qu'il existe aussi à Lille une école où sont enseignées les connaissances nécessaires à la profession de chauffeur. Cette école a déjà rendu de véritables services; les résultats obtenus prouvent évidemment tous les avantages que procurerait à nos industriels la création d'une école de chauffeurs à Roubaix et nous espérons sur ce point la bienveillante attention de notre administration municipale.

Chambre de Commerce du Havre.

La Chambre de commerce a reçu de M. le directeur général des douanes, la circulaire suivante :

Paris, le 2 juillet 1863.
Les traités conclus avec l'Angleterre et la Belgique affranchissent de droits à l'entrée en France les cotons de l'Inde importés par mer, soit directement des lieux de production, soit des entrepôts anglais ou belges, sous les pavillons des Etats contractants, et par terre, à leur arrivée par cette voie des entrepôts de la Belgique. On a demandé si l'immunité devait profiter exclusivement aux cotons de l'Inde proprement dits, ou si elle ne pourrait pas être étendue aux produits provenant des autres pays situés à l'est du cap de Bonne Espérance ou à l'ouest du cap Horn.

Préoccupé de l'état actuel de l'industrie cotonnière, S. Exc. le ministre des finances a décidé, le 23 du mois dernier, sur l'avis conforme du département de l'Agriculture et du Commerce, que la franchise des droits, dans les conditions des traités, serait appliquée désormais à tous les cotons provenant des pays situés au-delà des deux caps.

Les directeurs des douanes sont invités à donner immédiatement des ordres au service dans le sens de cette décision et à la porter à la connaissance du commerce. A l'égard des justifications à exiger, les employés se reporteront aux instructions contenues dans la circulaire n° 764, pages 14 et 18.

Pour le conseiller d'Etat, directeur général, absent :
L'Administrateur, AMÉ.

Tribunaux.

Un procès curieux, à propos de bouchons de vins de Champagne, vient de se dénouer par une sévère condamnation contre les fraudeurs.

Tous les gourmets connaissent la fameuse marque *Clicquot*, et l'on sait avec quelle difficulté on parvient à se procurer les véritables vins de cette maison, qu'on est obligé, la plupart du temps, de faire venir de l'étranger, par suite d'un traité qui interdit aux fabricants d'en vendre en France.

Or, des concurrents voulurent se parer de cette marque et vendaient leurs produits médiocres pour ceux de cette célèbre maison, en bouchant leurs bouteilles avec des bouchons portant la vraie marque et qu'ils recueillaient par-ci par-là, ou peut-être même en les marquant eux-mêmes à l'aide de faux cachets.

La fraude, en ce cas, tire une grande facilité de ce que les bouteilles de la veuve *Clicquot* ne portent pas d'étiquettes. Cependant elle fut découverte, et les geais qui se paraient de la plume du pson ont été sévèrement punis.

Ce n'est pas tout, dans l'industrie et le commerce, que d'arriver à conquérir une

grande situation, il faut encore la défendre contre les larrons de tout genre qui cherchent à vivre aux dépens du succès d'autrui, et qui compromettent les meilleurs produits en jetant sur la place des liquides frelatés et souvent nuisibles.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* annonce la mort du général Oudinot, duc de Reggio. Nicolas-Charles-Victor Oudinot, fils aîné du maréchal duc de Reggio, était né le 30 novembre 1791, à Bar-le-Duc.

— Les mouches piquent toujours.

Nous lisons dans le *Journal de Fécamp* :
Un ouvrier du port et un vieillard de la Roquette viennent d'être atteints de piqûres de mouches.

Ces piqûres commencent à prendre des symptômes alarmants, mais grâce à d'énergiques remèdes, les conséquences n'auront point, on l'espère, de gravité.

Nous signalons ces accidents afin d'éveiller l'attention de nos lecteurs sur la promptitude qui doit être apportée à la cauterisation de pareilles piqûres.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :
Un affreux assassinat a été commis vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, sur une des voies publiques de notre banlieue. La nouvelle nous en était connue dès samedi matin, mais en état de législation, nous avons dû en différer la publication pour ne donner que des détails bien avérés.

Le sieur Landry, marchand de vin, allait à la Croix-Rouge pour y affecter un paiement de cinq mille fr. L'omnibus de la Rose l'avait conduit jusqu'à la traverse de Jarret, dans laquelle il s'engagea pédestrement. Arrivé au pont, il fut assailli par deux malfaiteurs en blouse bleue dont l'un descendit d'un arbre et l'autre l'attendait du pont. Le sieur Landry se débattit vigoureusement, et blessa l'un des deux assaillants d'un coup de canne porté sur le nez; au même moment l'autre lui porta un coup de poignard dans la région du cœur.

Le sieur Landry amortit fort heureusement le coup, mais les assassins les terrassèrent, le percèrent de onze coups de poignard et lui meurtrirent la tête à coups de pierres. Quant il fut hors d'état de résister, ils lui enlevèrent les 5.000 francs dont évidemment ils savaient qu'il était porteur, puis disparurent.

Un charretier qui passait sur la route, une heure et demie après cette affreuse scène, apercevant un homme baigné dans son sang, le recueillit sur sa voiture et le transporta dans la maison la plus voisine, où M. Landry reçut du docteur Texier les premiers soins que réclamait sa position. Le soir, il put être transféré à son domicile.

Il résulte de la déclaration du sieur Landry, dont l'état, quoique grave, n'est pas alarmant, que ses deux assassins, qui lui ont paru être des Piémontais, malgré les paroles en patois qu'ils ont prononcées, étaient accompagnés, pour l'accomplissement de leurs odieux projets, d'un troisième individu.

— On lit dans la *Patrie* :

« Une des maisons du boulevard Malesherbes venait de recevoir sa dernière pierre, et, comme il est d'usage, le constructeur et le propriétaire s'y rendirent pour arroser le bouquet orné de rubans qui se balançait capricieusement sur la plus élevée des cheminées.

Le propriétaire, que la vue de cette belle construction avait mis de fort bonne humeur, complimenta d'abord les couvreurs, puis leur dit :

« Mes chers enfants, pour témoigner ma satisfaction, je vous paie un bon dîner au cabaret que vous choisissez. Parlez donc, et je suis à votre disposition pour la somme qui vous est nécessaire. »

Les ouvriers se regardèrent avec embarras; puis après s'être concertés un moment à voix basse, l'un d'eux répondit :
« Vous êtes bien honnête, Monsieur, et nous sommes bien reconnaissants de votre offre; mais vous savez qu'un de nos camarades a été blessé dangereusement par suite d'un accident arrivé pendant qu'il faisait avec nous votre construction; or, il a une femme et cinq petits enfants qui sont sans ressources tandis qu'il est à l'hôpital. Nous vous demandons donc de vouloir bien donner à ces pauvres gens l'argent que vous destinez à notre dîner. »

Le propriétaire est riche, il est bon, aussi fut-il profondément touché.
« C'est bien, mes enfants, s'écria-t-il, c'est très bien; aussi vous aurez votre dîner, morbleu! et c'est moi qui le commanderai pour qu'il soit meilleur. Mais la femme et les enfants de votre camarade n'en seront pas moins secourus pour cela, je vous en donne ma parole d'honneur! »
En effet, pendant que les braves ouvriers mangeaient gaiement, car rien ne rend joyeux comme une bonne action, ceux qu'ils avaient voulu si généreusement secourir étaient tirés de leur misère par le propriétaire, qui a bien certainement fait ainsi descendre la benédiction de Dieu sur sa maison.

— Il est de nouveau question, mais cette fois très sérieusement, de faire de Paris un port de mer. M. Behic aurait signé, dit-on, le lendemain de son entrée au ministère, l'autorisation nécessaire pour les études de ce plan gigantesque, études sur lesquelles seront basées les considérations d'un décret de concession qui ne tarderait pas à voir le jour.

On affirme que les premières maisons de banque de Paris et de Londres se sont engagées à fournir un capital de 200 millions. Ce que l'on sait de ce projet, c'est que le lit de la Seine ne serait pas utilisé pour amener l'eau de l'Océan à Paris. Le plan, qui est des plus grandioses, repose sur des bases toutes nouvelles.

— M^{lle} Augustine Brohan se promenait hier en voiture sur les hauteurs qui dominent Saint-Cloud. Deux messieurs l'accompagnaient : l'un assis auprès d'elle; l'autre placé à côté du cocher. A cette rapide descente de Montreuil, qui décrit une courbe toujours assez dangereuse, le cheval s'emporta; dans son élan furieux il franchit le parapet qui borde la route, et se brisa les reins. Le cocher aurait l'épaule démise; des deux personnes qui voyageaient avec M^{lle} Brohan, l'une, dit-on, se serait tuée sur le coup, l'autre blessée grièvement. Seule la célèbre actrice est saine et sauve.

EMPRUNT DE LA

Ville de Bordeaux,

DIVISÉ EN 200,000 OBLIGATIONS DE 100 FRANCS AU PORTEUR.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

Ces obligations rapportent chacune un intérêt annuel de 3 fr., PAYABLES INTÉGRALEMENT, SANS DÉDUCTION D'IMPÔT.

Elles sont remboursables en 36 ANNÉES, au moyen de DEUX TIRAGES PAR AN, (2 janvier et 1^{er} juillet), au prix de fr. 100; 200; 300; 500; 1.000; 10.000; 25.000; 50.000 et 100.000, conformément au prospectus détaillé qu'on trouve dans les bureaux de souscription.

Le premier tirage sera fait le 2 janvier prochain.

Le remboursement des obligations et le paiement des intérêts seront faits à Bordeaux, Paris, Bruxelles et Francfort-sur-Mein.

Conditions de la souscription :

Ces obligations sont émises avec jouissance d'intérêt du 1^{er} novembre prochain, au prix de 90 francs chacune, payables comme suit :

20 francs en souscrivant.
70 francs du 1^{er} au 15 septembre prochain.

Les souscripteurs auront toujours la faculté d'anticiper le 2^e versement, sous escompte de 3 % l'an. S'ils se libèrent en souscrivant, ils auront à verser seulement : Fr. 89.50 c. par obligation.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE LE 15 JUILLET 1863.

à Bordeaux; à l'HOTEL DE VILLE.
à Paris chez M^{rs} EMILE ERLANGER ET C^o, 21, rue de la Chaussée d'Antin.
à Lyon, — M^{rs} Y. MORIN, PONS ET MORIN.
à Marseille, — M^{rs} BROCHE ROBIN ET C^o, M^{rs} Ed. COUVE ET C^o.
à Francfort, — M. RASPHAL ERLANGER.
à Bruxelles, — M. JOSEPH OPPENHEIM.

Aussitôt l'emprunt couvert, la souscription sera close. 3890-5400

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

BULLETIN FINANCIER.

8 juillet 1863.

Le marché est un peu plus faible qu'hier; les affaires sont complètement nulles. La rente fléchit à 68.50 et ferme à 68.60. Les consolidés anglais sont en hausse de 1/4 à 92 1/2 à 93.

L'italien varie de 72.05 à 72.20. Le Mobilier français est tenu de 1185 à 1193.75 et l'Espagnol de 725 à 730.

L'Orléans reste à 1015; le Nord à 995; l'Est à 502.50; Lyon à 1030; Midi à 667.50; Ouest à 527.50.

Les Autrichiens sont cotés 452.50; Lombards 570; Russes 436.25; Romains 432.50; Saragosse 696.25; Nord d'Espagne 546.25; Suez 532.50; Transatlantiques 547.50; Ports de Marseille et Rivoli fusionnés 645; les Petites-Voitures 106.25; Banque ottomane 730.

Cours moyen du comptant : 3 %, 68.50.
4 1/2, 96.85.
Banque de France, 3,400.
Crédit foncier, 1,333.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 7 juillet 1863.

Esprit 3/6 Montpell... l'hect...
3/6 betterave fin... id...
3/6 melas. ind... id 63 00
3/6 fin de grains... id...
3/6 de riz... id...
Genièvre... id 45
Anis... id 50

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune.

	Lettres affr. et non-affr.
Jusqu'à 15 gr. inclusivement.	0 fr. 10 c.
De 15 à 30 »	0 20
De 30 à 60 »	0 30
De 60 à 90 »	0 40
De 90 à 120 »	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.

Tarif des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

	Lettres affr. non-affr.
Jusqu'à 10 gr. incl. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.	
de 10 jusqu'à 20 0 20 0 30	
de 20 » 100 0 40 0 60	
de 100 » 200 0 80 1 20	

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service de Lille à Mouscron, et vice versa.

Départs de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron, à 5.30 7.20 8.30 9.55 11.20 mat., 12.20 2.05 3.20 5.00 6.00 8.05 9.50 11.15 soir.

Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 5.48 7.40 8.47 10.14 11.38 matin, 12.55 2.23 3.39 5.18 6.18 8.23 10.08 11.30 soir.

Tourcoing à Mouscron, à 5.57 7.50 8.56 10.24 11.46 matin, 1.05 2.31 3.49 5.29 6.29 8.34 soir.

Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 6.45 8.40 10.00 11.28 m. 12.25 3.20 4.48 7.05 8.03 9.15 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille à 5.10 6.55 8.50 10.10 11.38 matin, 12.35 1.40 3.35 5.00 7.5 8.13 9.23 10.30 soir.

Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.18 11.48 m., 12.45 1.55 3.43 5.10 7.27 8.23 9.33 10.40 soir.

KERMESSES.

Dimanche 12 juillet.

Annappes, Comines, Fromelles, Lesquin, Lille (paroisse Saint-André), Vendeville.

PRÉ CATELAN.

Tous les jours, soirées chantantes. — Chansonnettes et romances variées. Prix d'entrée en semaine : 50 centimes. Les concerts commencent à 6 heures. Tous les dimanches, soirées artistiques et bal de nuit.

Salons pour noces, Café, billard, journaux. Dîners et déjeuners.

CHEMIN DE FER DU NORD.

VOYAGE A LA MER

DIMANCHE 12 JUILLET 1863.

Départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul, à

DUNKERQUE.

Prix des places, aller et retour compris :
2^e classe, 5 fr.; — 3^e classe, 4 fr.

Arrivée à Dunkerque, à 9 55

Aller.	
Départ de Tourcoing, à	6 35
— Roubaix, à	7 03
— Lille, à	7 30
— Armentières, à	8 02
— Bailleul, à	8 49

Retour.	
Départ de Dunkerque, le même jour, à	8 05
Arrivée à Bailleul, à	9 41
— Armentières, à	10 58
— Lille, à	10 32
— Roubaix, à	11 30
— Tourcoing, à	11 35

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant facilement se placer sous les banquettes.

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

AVIS.

BAISSE DE 35 %

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin.
3634 - 45 m. au 15 jt.

AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arquebuser breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Leclapcheux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés. S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planchette-Trouée, à Roubaix. (3720)

DÉCALCOMANIE.

Tous les objets nécessaires à l'art de la DÉCALCOMANIE se trouvent chez J. REBOUX, imprimeur-libraire, Grande-Rue, 56.

COMPAGNIE DES MINES DE LÉRIDÀ

DEPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMEILLES.

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

GROSSE GAILLETERIE, l'hectolitre pesant 80 kil. mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris), 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75 l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris), 1 fr. 65

NOISETTES 1 fr. 50 l'hectolitre pesant 80 kil. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris), 2 fr. 35

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 70 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris), 1 fr. 60

NOISETTES, 1 fr. 45 l'hectolitre de 80 kil. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 55 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne, 1 fr. 40

NOISETTES, 1 fr. 40 (Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure de ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrière, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

CHEMIN DE FER DE LÉRIDÀ A REUSS ET TARRAGONE

Société anonyme autorisée par décrets royaux. — En exploitation : Tarragone à Montblanch, 41 kilom. — En construction : Montblanch à Lérida, 58 kil.

6 0/0 d'intérêt, soit 30 fr. aux actions pendant la durée des travaux, payables à Paris chez les fils de Guilhaume jeune et C^o.

Revenu minimum des actions, 11 0/0, soit 55 fr. par action, après l'ouverture de la ligne.

Le produit des 13 kilom. de Tarragone à Reuss est suffisant pour payer l'intérêt et l'amortissement des obligations émises pour la construction des 41 kil. de Tarragone à Reuss et de Reuss à Montblanch.

Le capital social, 25,000,000 francs, est souscrit.

La Caisse mobilière EUTROPE CHAUVIN et C^o banquiers, rue de Provence, 11, à Paris, acheteurs de cinq mille actions de 500 fr. chacune de ce chemin, les offrent aux conditions suivantes : 100 fr. contre la remise d'un récépissé provisoire en souscrivant; 100 fr. deux mois après, 100 fr. quatre mois après, 200 fr. cinq mois après. On fera 2 0/0 d'escompte aux preneurs qui se libéreront entièrement.

Dans les départements et à l'étranger, on peut se procurer des titres chez les correspondants de la Caisse mobilière, et dans les villes où elle n'en a pas, adresser les fonds par les Messageries, ou par lettres chargées à la Caisse mobilière Eutrope Chauvin et C^o banquiers, rue de Provence, 11, Paris.

On souscrit à Roubaix chez MM. PACHA et C^o, banquiers. 3835-5480

Vente publique

Laines d'Allemagne AU HAVRE.

Le mercredi 15 juillet 1863, à 2 heures après midi, aux docks-entrepôts, MM. B. Walther et C^o feront vendre publiquement pour compte de la liquidation J.-L. Bufard par le ministère de MM. Aug. Asselin, A. Arnaudtizon et S. Lefrançois, courtiers; 92 balles laine d'Allemagne lavée à douz. Ces laines sont partie fine, partie finesse moyenne, de bon lavage et de très bonne nature.

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perle, drix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité.

Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molère. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien Grande-Place. 3674-4007